



Charte du Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Bienvenue au CDI, lieu de lecture et de travail sur les ressources

Vos droits :

- Lire.
- Clarifier ou approfondir des notions ou des sujets abordés en cours.
- **Emprunter deux livres de fiction (romans, poésies, pièces de théâtre) pendant 15 jours.** Les dictionnaires, les encyclopédies, les périodiques, les documentaires et les BD ne s'empruntent pas et se consultent sur place.
- Vous informer sur l'actualité en lisant la presse.
- Consulter toutes les ressources.
- Vous informer sur les études, les métiers et les activités culturelles.

Vos devoirs :

- **Venir avec un projet précis qui nécessite l'utilisation des ressources.**
- Laisser vos cartables à l'entrée du CDI et remettre vos carnets de correspondance au personnel du CDI pour enregistrer votre présence.
- Utiliser les ordinateurs exclusivement avec l'autorisation du personnel du CDI. Toute utilisation non autorisée (jeux, messageries personnelles ...) entraîne une interdiction temporaire d'utiliser les ordinateurs du CDI.

Respecter :

- Les règles de vie : parler à voix basse pour ne pas gêner le travail d'autrui.
- Le matériel et le lieu en faisant attention de ne rien dégrader.
- Les conditions de prêts.
- Le classement des documents. Tout document a sa place. En cas de doute, adressez-vous au professeur documentaliste.
- Le règlement intérieur du collège.
- Les heures d'ouverture qui sont affichées sur la porte d'entrée.

**Le CDI est, et doit rester un lieu calme, accueillant, agréable et confortable.
Pour son bon fonctionnement, respectons les droits et les devoirs de chacun.**

Adressez-vous au professeur documentaliste, pour tout renseignement, conseil, aide à la recherche documentaire. N'hésitez pas !